

PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL Séance du 2 juillet 2018

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi le 2 juillet 2018 à 17h00 à la salle des fêtes Jacques Brel de SAINT AY, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :

✓ **Pour la COMMUNAUTÉ de COMMUNES de la BEAUCE LOIRÉTAINE, Mesdames et Messieurs :**

Jean-Luc BEURIENNE (Patay), Miriane BONHOMMET (Sougy), Thierry BRACQUEMOND (Huêtres), Thierry CLAVEAU (Villamblain), Eric DAVID (Sougy), Jean DUMOUTIER (Ruan), Pascal GUDIN (Artenay), Lucien HERVÉ (Coinces), Gérard HUCHET (Tournois), Hubert JOLLINET (Chevilly), Pascale MINIERES (Boulay les Barres) (Boulay les Barres), Benoît PERDEREAU (Gidy), Jean-Guy ROBLIN (Bricy), Isabelle ROZIER (Patay), Christophe SOUCHET (Trinay), Bernard TEXIER (Chevilly), Jean-Bernard VALLOT (St Péray la Colombe),

✓ **Pour la COMMUNAUTÉ de COMMUNES DES TERRES des VAL DE LOIRE, Mesdames et Messieurs :**

Nicolas d'ABOVILLE (Baccon), Gérard CORGNAC (Cléry Saint André), Danielle COROLEUR (Mézières lez Cléry), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Yves FAUCHEUX (Epieds-en-Beauce), François COINTEPAS (Beaugency), Olivier ROUSSEAU (Chaingy), Jean-Pierre FROUX, (Lailly en Val), Jean-Yves GASNIER (Beauce la Romaine - Ouzouer le Marché), Bertrand HAUCHECORNE (Mareau aux Prés), Arnold NEUHAUS (Villermain), Béatrice PERDEREAU (Rozières en Beauce), Jean-Paul ROUSSARIE (Huisseau-sur-Mauves), Daniel THOUVENIN (Villorceau), Bruno VIVIER (Charsonville),

Ainsi que Mesdames et Messieurs :

Géraldine BOISSONNET-BRISSET (Charsonville), Jean-Pierre BOTHEREAU (Huisseau-sur-Mauves), Chantal BUREAU (Mareau-aux-Prés), Charlotte DURAND (Conseil départemental du Loiret), Yves FICHOU (Lailly-en-Val), Michel POMMIER (Rozières en Beauce), Jean-Jacques PREVOTEAU (Association Beauce Val Services)

Étaient également présents : Monsieur Thibaud DÉsirÉ, Madame Michelle ÉON (PETR Pays Loire Beauce).

Étaient absents excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Paul BEDIU (Beauce la Romaine – Tripleville), Anita BENIER (Baccon), Édith CHARDON (Tavers), Christian DUMAS (Conseil régional du Centre Val de Loire), David FAUCON (Beaugency), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Brigitte LASNE-DARTIALH et Joëlle TOUCHARD (Baule), Martine MAHIEUX et Jean-Paul BRIHAY (Le Bardon), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire),

Monsieur le Président propose de procéder rapidement à l'ordre du jour, pour permettre aux membres présents de participer à la rencontre avec Monsieur le Ministre de l'Action et des Comptes Publics programmée ce même jour à 19h15 à Orléans, ce qui explique que la présente séance ait été avancée à 17 heures.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2018,

Monsieur le Président demande aux Membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 13 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

2. Validation de l'avenant n°1 au Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)

Monsieur le Président rappelle la présentation faite lors du Comité Syndical du 13 juin dernier à Tripleville concernant le nouveau cadre d'intervention du CRST, ainsi que les nouveautés et modalités simplifiées telles que, par exemple :

- ✓ l'allongement de la durée du CRST de 5 à 6 ans, permettant de préparer le contrat suivant et d'éviter les délais entre les 2 contrats,
- ✓ l'abaissement du plancher de subvention à 2 000 € pour tous les projets,
- ✓ l'élévation du taux de subvention pour les espaces publics de 30% à 40%,
- ✓ le plan isolation avec éligibilité des menuiseries bois mais aussi des menuiseries aluminium, le matériel d'occasion qui est désormais possible pour les privés et associations (sous réserve de conformité en sécurité physique, sanitaire et environnementale certifiée par un professionnel).

Monsieur le Président précise que cet avenant au CRST doit être voté par le PETR lors de la présente séance, par les deux Communautés de Communes et la ville de Beaugency (pôle de centralité), puis par la Région mi-juillet pour une activation des nouvelles modalités à la rentrée.

Monsieur le Président propose donc aux membres :

- D'approuver le projet d'avenant n°1 au Contrat Régional de Solidarité Territoriale du PETR Pays Loire Beauce annexé à la présente délibération;
- De lui donner mandat pour poursuivre toutes démarches de négociation et de contractualisation avec la Région Centre Val de Loire ;

- De l'autoriser à signer ledit avenant et tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 18-19**).

3. Adoption de la convention de répartition des agents suite à la dissolution prochaine du Pays Sologne Val Sud

Monsieur le Président rappelle la prochaine dissolution du Pays Sologne Val Sud, fin décembre 2018, suite aux fusions extensions des Communautés de Communes, décidées dans le cadre de la loi NOTRe, et de l'élaboration du Schéma Départementale de Coopération Intercommunale.

Monsieur le Président explique que cette dissolution nécessite de définir les conditions de répartition du personnel actuellement en poste au sein du Pays Sologne Val Sud, ce qui concerne deux agents titulaires, et qu'une délibération est nécessaire, portant sur le devenir du personnel qui sera acté par la signature d'une convention de répartition du personnel (CRP) entre le Pays Sologne Val Sud, la Communauté de Communes des Portes de Sologne, le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne, le PETR Pays Loire Beauce.

Monsieur Bertrand Hauchecorne fait également un point sur l'état d'avancement de la dissolution du Pays Sologne Val Sud.

Monsieur le Président invite donc les membres à adopter les termes de la délibération suivante :

- De l'autoriser à négocier et signer la convention de répartition du personnel (CRP) du syndicat mixte du Pays Sologne Val Sud, sous réserve que son contenu soit en cohérence avec l'intérêt de la structure,
- De l'autoriser à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 18-20**).

4. Débat du PADD du SCOT du PETR Pays Loire Beauce

La présentation du PADD est jointe au présent procès-verbal.

Monsieur le Président explique que, suite à la modification du périmètre, le PADD du SCOT du Pays Loire Beauce, adopté en 2016, doit faire l'objet d'une nouvelle présentation et d'un débat, ce qui est une obligation réglementaire inscrite dans l'article L 143-18 du Code de l'Urbanisme.

Monsieur le Président donne ensuite la parole à Monsieur BARAER, du bureau d'études ANTÉA, qui rappelle les différentes étapes d'élaboration du SCOT et les pièces le composant, à savoir : le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) qui décline les orientations du PADD sous la forme de prescriptions et de déclinaisons territoriales chiffrées, puis il présente les 5 orientations du PADD.

Monsieur le Président propose aux Membres qu'un débat s'instaure après la présentation de chaque orientation.

1. Positionnement du territoire et mobilités

Transports et mobilités

Suite à la présentation de ce premier axe, Monsieur CUILLERIER ouvre le débat et indique que la tendance de la Ministre en charge des transports est de moderniser le réseau ferroviaire existant plutôt que de construire des lignes TGV qui ne seront pas rentables.

Monsieur Hauchecorne demande alors s'il est nécessaire de mettre le tracé de la ligne POCL dans le PADD. Le bureau d'étude lui répond que cela n'est pas une obligation et qu'il est possible de généraliser à la modernisation des lignes existantes sans distinguer une ligne précise. Monsieur ROUSSEAU souhaiterait demander à la SNCF, qu'elle réalise une ligne efficace et fonctionnelle entre Orléans et Lyon, hors TGV.

Le Président ajoute qu'il ne faut pas se placer dans le tout TGV. Il faut aller dans la connexion des lignes existantes. Il précise par ailleurs que le souhait actuel du Ministère est de réaliser une liaison rapide, directe et fonctionnelle Orléans / Paris.

Monsieur Hauchecorne affirme les propos du Président et explique à son tour qu'il faut demander le renforcement de la ligne existante.

Monsieur CUILLERIER précise qu'il faut moins être dans l'idée du POCL version TGV, mais plus dans une liaison ferroviaire vers Lyon, Tours et Paris grâce au renforcement des lignes existantes. Il ne faut plus dépenser des milliards pour gagner seulement quelques minutes.

Monsieur BRACQUEMOND confirme ces propos et ajoute qu'il s'agissait déjà de la vision adoptée il y a deux ans mais qu'à l'époque il y avait une pression importante de la Métropole d'Orléans.

Monsieur CUILLERIER ajoute qu'il faut également créer des sillons sur le Fret.

Monsieur FICHOU s'interroge sur le document présenté ce jour qui reflète la position telle qu'exposée en 2016 et qui démontre les limites du territoire.

Monsieur CUILLERIER lui répond qu'il faut rester dans une optique de grandes orientations avec des grandes liaisons entre territoires.

Monsieur BARAER affirme que le document PADD sera adapté en fonction de ce qui aura été dit lors de la présente séance.

Energies et développement durables

Monsieur BOTHEREAU n'adhère pas à la volonté de développer la production d'énergie par des initiatives sur l'éolien. Il affirme que l'efficacité de l'éolien est minime, et ajoute qu'à l'horizon 2040, le besoin en électricité va doubler et que l'éolien ne produira pas plus de 10% du besoin en énergie. Comparé à la production des centrales, cela est minime.

Monsieur CUILLERIER et Monsieur HAUCHECORNE pensent qu'il faut diversifier les sources d'énergie et que l'éolien restera un plus en termes de ressources, tout comme l'énergie solaire. Néanmoins, un sujet important subsiste, celui du retraitement des déchets de l'éolien.

Monsieur SOUCHET s'interroge sur l'efficacité des panneaux solaires et leur recyclage à terme.

Monsieur VALLOT affirme que si tous les bâtiments publics et maisons individuelles étaient équipés de panneaux solaires, la production d'énergie se suffirait à elle-même.

Un débat important s'installe sur les questions du mix énergétique. Les élus souhaitent conserver une ouverture sur les potentialités à venir.

Liaisons entre les territoires

En ce qui concerne les liens avec les territoires limitrophes, Madame BUREAU souhaite que l'on rajoute l'A71 et l'A10, au même titre que l'A19.

Monsieur CUILLERIER ajoute qu'il est nécessaire de bien conserver une autonomie territoriale, que chacun des territoires garde/conservent son identité. Il demande ensuite si les membres souhaitent formuler d'autres remarques, puis propose de présenter la seconde orientation.

2. Organisation du territoire et perspectives de développement

Périmètre et liaisons entre les territoires

Madame COROLLEUR demande que la commune de Mézières lez Cléry soit rajoutée sur la carte présentant l'axe 2.

Monsieur CUILLERIER souhaite que les 48 communes figurent sur la carte.

Monsieur BARAER reprend que la cartographie a été complétée avec l'arrivée de la commune nouvelle de Beauce la Romaine, que dans un souci de visibilité, le nom de toutes les communes n'apparaît pas sur la carte présentée, mais que la commune de Mézières lez Cléry est bien intégrée dans les cartes du territoire.

Monsieur FROUX s'interroge sur l'action « favoriser le partenariat avec le Loir et Cher »

Monsieur CUILLERIER précise le souhait de favoriser les partenariats avec les communes limitrophes du territoire dans les domaines économiques et autres.

Démographie

Une remarque est également sur la production de nouveaux logements.

Monsieur CUILLERIER précise que pour les diapositives numéro 16 puis 17, les données sont liées au desserrement démographique. Les résultats présentés sont donc dans cette logique d'évolution. Monsieur HAUCHECORNE ajoute qu'une partie des données sont liées à la compensation du desserrement et qu'une autre partie est liée à l'accueil de la population nouvelle.

Transports

En ce qui concerne la mise en place d'une desserte de proximité, Monsieur FICHOU rappelle que le Conseil Général proposait du transport à la demande, ce qui a été un échec. Il propose de planifier les aires de covoiturage en les balisant.

Monsieur HAUCHECORNE pense que constituer un réseau est plus compliqué que de créer des aires de covoiturage.

Madame BUREAU considère qu'une harmonisation est à faire entre la métropole et le territoire.

Monsieur CUILLERIER propose de créer une entité, autorité organisatrice des transports, qui soit souple pour harmoniser et organiser au mieux les transports sur la base d'un syndicat intercommunal. Il faut gérer cela à l'échelle du bassin de vie.

Monsieur HAUCHECORNE reprend qu'il est important que les Communautés de Communes prennent les compétences.

Monsieur FICHOU rappelle que des titres de transports ont été financés qui n'ont pas obtenu le succès escompté compte tenu des horaires et autres.

Monsieur HAUCHECORNE reprend qu'un manque total de visibilité est à déplorer sur les transports utilisés par les habitants.

Monsieur CUILLERIER propose d'organiser les transports en ajustant les horaires des trams par rapport au train, en proposant un seul ticket pour utiliser ces deux moyens de transport.

La question du maintien du Transport à la Demande est lancée. Les élus actent ce principe de maintien.

Monsieur CUILLERIER demande si les membres souhaitent formuler d'autres remarques, puis propose de présenter la troisième orientation.

3. Les créneaux de développement économique

Monsieur CUILLERIER précise que cette partie n'a pas évolué beaucoup depuis le précédent débat. Il ajoute que l'on reste sur une économie agricole qui est importante notamment puis demande si les membres souhaitent formuler d'autres remarques, puis propose de présenter la quatrième orientation.

4. La stratégie de valorisation patrimoniale et touristique

Madame COROLLEUR déplore que la marque Sologne soit complètement oubliée et rappelle qu'il y a beaucoup d'activités équestres en Sologne.

En ce qui concerne les interactions entre la Loire à Vélo et la Route du Blé en Beauce, Monsieur FROUX souligne les dangers de la circulation à vélo, et propose de mener une réflexion à ce niveau dans le but de développer, tout en sécurisant l'infrastructure.

Monsieur FICHOU déplore le mauvais entretien des bords de Loire pour la circulation des vélos.

Monsieur COINTEPAS affirme que l'entretien des bords de Loire est fait régulièrement à Beaugency.

Une demande est faite pour que l'on intègre les itinéraires suivants à la réflexion du SCOT : itinéraire St Jacques de Compostelle, Gaston Couté, Route de D'Artagnan...

Monsieur CUILLERIER précise qu'il est extrêmement important de ne pas oublier le petit patrimoine puis demande si les membres souhaitent formuler d'autres remarques, puis propose de présenter la dernière orientation.

5. Localisation du développement économique et maîtrise du développement urbain

En ce qui concerne le développement potentiel des zones d'activités, Monsieur CUILLERIER propose de redéployer le document par Communauté de Communes.

Monsieur HAUCHECORNE précise qu'il faut réfléchir à la spécificité de chacune des zones d'activités.

Monsieur CUILLERIER ajoute qu'il est indispensable aujourd'hui de prendre en compte le développement du numérique et du Très haut débit en lien avec le développement des parcs d'activités.

Monsieur CUILLERIER rappelle que les préconisations du SCOT ne doivent pas être une contrainte mais une incitation à utiliser toutes les dents creuses pour le maintien des terres agricoles. Il n'y a pas interdiction d'ouvrir, mais utiliser le potentiel et périmètre existant. Le Président expose le cas de sa commune.

Monsieur HAUCHECORNE reprend qu'il serait intéressant d'identifier les dents creuses et les logements vacants au niveau de chacune des communes. Il y a en effet deux grandes problématiques à maîtriser: les logements vacants puis les dents creuses.

Monsieur CORGNAC précise que dans le cadre de la révision du PLU de sa commune, il n'arrivera pas à traiter cette problématique des dents creuses car le territoire communal est beaucoup trop morcelé avec 100 à 150 propriétaires : mitage important.

Pour la protection de la ressource en eau, Monsieur FICHOU souhaite une optimisation de la collecte des eaux usées en prenant en compte les SPANC.

Monsieur CUILLERIER reprend qu'il faut veiller à la conformité et à la qualité de l'assainissement non collectif.

Monsieur CUILLERIER demande si les membres souhaitent formuler d'autres remarques et rappelle que rien n'est figé et que toutes les nouvelles idées seront prises en compte.

Monsieur le Président remercie les Membres du PETR de leur participation active et les invite à **prendre acte de la tenue du débat du PADD.**

5. Questions diverses.

Aucune autre question n'étant abordée, l'ordre du jour est épuisé. Monsieur le Président remercie l'Assemblée de sa participation. La séance est levée à **18h30.**